



Assemblée générale

Distr. générale
7 mars 2003

Cinquante-septième session

Point 12 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sur le rapport de la Deuxième Commission (A/57/543)]

57/277. Administration publique et développement

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 50/225 du 19 avril 1996, 53/201 du 15 décembre 1998 et 56/213 du 21 décembre 2001 sur l'administration publique et le développement, ainsi que la résolution 2001/45 du Conseil économique et social, en date du 20 décembre 2001,

Soulignant la nécessité d'initiatives de renforcement des capacités visant à mettre en place des institutions, à mettre en valeur les ressources humaines, à améliorer la gestion financière et à tirer parti de la puissance de l'information et de la technologie,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur le rôle de l'administration publique dans la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire¹ ;

2. *Réitère* que l'efficacité, la responsabilité, l'efficience et la transparence de l'administration publique, aux niveaux national et international, ont un rôle décisif à jouer dans la réalisation des objectifs convenus au plan international, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire² et, dans ce contexte, souligne qu'il est nécessaire de promouvoir le renforcement des capacités administratives et de gestion du secteur public, en particulier dans les pays en développement et les pays en transition ;

3. *Décide* que le 23 juin sera déclaré Journée des Nations Unies pour la fonction publique et encourage les États Membres à organiser ce jour-là des manifestations spéciales pour mettre en valeur la contribution de la fonction publique au processus de développement ;

4. *Remercie vivement* le Royaume du Maroc pour son offre généreuse d'accueillir le quatrième Forum mondial à Marrakech, en décembre 2002 ;

5. *Accueille avec satisfaction* l'appui fonctionnel que le Secrétariat a fourni pour ce Forum mondial et l'invite à assurer également cet appui à l'avenir pour d'éventuels autres forums de même type ;

¹ A/57/262-E/2002/82.

² Voir résolution 55/2.

6. *Se félicite de nouveau* du rôle que le Réseau d'information en ligne des Nations Unies sur l'administration et les finances publiques joue dans la promotion de l'échange d'informations et de données d'expérience et dans le renforcement des capacités dont disposent les pays en développement pour utiliser les technologies de l'information et des communications à cette fin, et rappelle qu'il faudrait encourager tout spécialement l'échange de données d'expérience ayant trait au rôle de l'administration publique dans la réalisation des objectifs convenus au niveau international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire ;

7. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante-huitième session, sous la forme qu'il jugera appropriée, un rapport sur l'application de la présente résolution.

*78^e séance plénière
20 décembre 2002*